



CONNECT WITH DOT



PRINTER FRIENDLY



TRANSLATE



TEXT SIZE



GET EMAIL UPDATES



▶ SEARCH

[Accueil](#)
[À propos du DOT](#)
[Automobilistes](#)
[Ferries et bus](#)
[Cyclistes](#)
[Piétons et trottoirs](#)
[Ponts](#)
[Panneaux, signalisation et éclairage public](#)
[Programmes de sécurité](#)
[Permis/Franchises](#)
[FAQ](#)
[Plan du site](#)
[Contacter le DOT](#)
[Autres liens relatifs aux transports](#)

Permis du ferry de Staten Island

Consignes de demande de permis de tournage/photographie

Le permis autorise l'utilisation de l'espace sur les ferries réguliers et dans les terminaux des ferries de St. George et Whitehall pour réaliser des clichés et des films. Conformément au règlement de la ville de New York, titre 34, article 1-03, personne n'est autorisé à prendre des photographies à des fins commerciales, à réaliser des longs-métrages, à utiliser et exploiter des caméras de télévision, des équipements de transmission télévisée ou des télécommandes radio, de procéder à des chargements ou à des déchargements dans le cadre d'un spectacle en intérieur dans les terminaux ou sur les ferries sans permis délivré par la Division des ferries (Ferry Division) du Département des transports (Department of Transportation, DOT) de la ville de New York.

En règle générale, les permis ne sont pas délivrés pour réaliser des tournages pendant les heures de pointe (du lundi au vendredi, de 6 h à 9 h 30 et de 16 h 30 à 19 h). Le tarif horaire du permis s'élevé à 100,00 \$. Les conditions/restrictions suivantes sont applicables :

1. L'accès est limité aux espaces publics sur les ferries et dans les terminaux sauf indication contraire, approuvée par le chef d'exploitation du ferry de Staten Island. Les zones réservées au personnel resteront interdites.
2. Le nombre total de membres de l'équipe de tournage et des acteurs ne devra pas dépasser douze (12) personnes.
3. Il est interdit de procéder à des branchements électriques.
4. Seuls les équipements portatifs sont autorisés. Les trépieds sont interdits.
5. Il est interdit de gêner le passage des passagers à travers les terminaux des ferries ou sur les bateaux.
6. Il est interdit de bloquer les tourniquets, les escaliers roulants, les portes ou les portails vers les rampes d'accès aux ferries.
7. Il est interdit de modifier l'itinéraire suivi par un ferry à des fins de tournage d'un film.
8. Il est interdit d'apposer des affiches, des bannières ou des prospectus sur une quelconque surface des terminaux ou des ferries. Il est interdit d'installer des tables, des structures ou des chevalets.
9. Aucun espace ne sera fourni pour le stockage du matériel et/ou des équipements du (de la) titulaire du permis.
10. Vous devez coopérer entièrement avec les membres de l'équipage et le personnel du terminal.
11. Le permis doit être sur votre personne en toutes circonstances et présenté sur demande.
12. Le DOT se réserve le droit de révoquer le présent permis à l'entière discrétion du chef d'exploitation du ferry de Staten Island.
13. Il faut obligatoirement à la fois un permis de la Division des ferries du Département des transports de la ville de New York et aussi un permis du Bureau des médias et des divertissements (Office of Media and Entertainment, MOME) du Maire si la situation nécessite un permis du MOME selon le règlement du MOME.
14. Il est possible qu'un tournage cinématographique et/ou les photographies soient interdits si l'une des conditions suscitées n'est pas remplie.
15. Les demandes de permis seront accordées uniquement pour le lieu, la date et l'heure spécifiques demandés (c.-à-d. aucun permis ne sera délivré avec des dates différentes ou des dates de « report en cas de pluie »). Si un permis n'est pas utilisé pour le lieu, la date et l'heure précisés initialement, ce permis sera alors annulé. Si les demandeurs sont inquiets des conditions météorologiques ou soupçonnent que leurs projets pourraient changer, ils pourront déposer des demandes, accompagnées des paiements pertinents, pour des permis à des dates multiples. D'autres permis pourront être délivrés ultérieurement aux demandeurs sous réserve de respecter toutes les conditions prévues ci-dessus.
16. Les frais versés pour les permis ne sont pas remboursables et tous les paiements sont définitifs.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR :

JUSTIFICATIFS À FOURNIR :

- PAIEMENT : les modes de paiement acceptés sont les chèques de banque certifiés ou les mandats. Prière d'établir le chèque à l'ordre de NYC Department of Transportation, au tarif de 100 \$ l'heure de tournage (nous ne facturons pas à la demi-heure). Nous devons recevoir le paiement au moins trois jours ouvrés avant la date demandée du permis, sans exception. Il est recommandé d'envoyer ce règlement par une méthode traçable.


Prière d'envoyer tous les paiements à Janine Sharif, 1 Ferry Terminal Drive, Staten Island, NY 10301.

- ATTESTATION D'ASSURANCE : l'assurance doit être en cours de validité. « La ville de New York » doit figurer sur la liste des assurés supplémentaires et citée dans la rubrique des titulaires de l'attestation. Vous pouvez utiliser l'adresse suivante : 1 Ferry Terminal Drive, Staten Island, NY 10301. Les obligations complémentaires au titre de l'assurance sont précisées ci-dessous dans la rubrique Documents à télécharger de cette page.

- FORMULAIRE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ : ce formulaire doit être signé ET authentifié avant de déposer la demande d'un permis. [Veuillez cliquer ici pour obtenir le formulaire de décharge de responsabilité relative à la réalisation d'un tournage.](#)

Remarque : les demandes incomplètes ne seront pas étudiées.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter Ferrypermitrequest@dot.nyc.gov. Vous obtiendrez une réponse sous 24 à 48 heures.

Informations relatives au client (à la cliente)	
Nom de la société :	<input type="text"/>
Rue :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>
État :	<input type="text"/>
Code postal :	<input type="text"/>
Prénom de la personne à contacter :	<input type="text"/>
Nom de la personne à contacter :	<input type="text"/>
Numéro de téléphone :	<input type="text"/> (par ex. 212 555 5555)
Adresse électronique :	<input type="text"/> (par ex. john@doe.com)
Titre de la personne à contacter :	<input type="text"/>
Description de la demande :	<input type="text"/>
Informations relatives au permis	
Consignes : sélectionnez le lieu concerné par le permis ici.	
Adresse :	<input type="text" value="Sélectionner..."/>
Date :	<input type="text"/> 
Heure de début :	<input type="text" value="1"/> <input type="text" value="00"/> <input type="text" value="am"/> Heure de fin : <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="00"/> <input type="text" value="am"/>
Veuillez cliquer ici pour ajouter des adresses, des dates et des heures	
Supprimer les informations relatives au permis	
Prix total : 0,00 \$	
Documents à télécharger	
L'attestation d'assurance responsabilité commerciale générale dont la couverture est au moins aussi large que celle prévue par la dernière édition du formulaire ISO CG 0001 (limite unique combinée par incident égale au moins à 1 000 000 \$) et citant « La ville de New York » comme assuré supplémentaire avec une couverture aussi large que celle prévue par le formulaire ISO CG 2026 (04/13) et 2037 (04/13).	
<input type="text" value="Sélectionner un fichier"/>	Aucun fichier sélectionné

Formulaire de décharge
de responsabilité

Sélectionner un fichier

Aucun fichier sélectionné

Envoyer